

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JANVIER 2018

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – S. FERRARO – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – A. MILON – I. APPRIOU – J. GRAU – E. ROCA – S. LAGNEAU – D. RENASSIA – P. COURTIER – JF LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – M. PEREZ – R. PATURAU – G. ENDERLIN – C. MATHIEU – V. POINT – V. JULLIEN

Absents : A. LAHRIFI – A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO

Représentés par pouvoir : V. MURZILLI – D. DESFOUR – C. RIOU - V. TORMO – E. CATILLON – T. ROUX – G. GERENT

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : S. LAGNEAU ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2017

Adopté à la majorité

1 abstention : V. JULLIEN

1

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

2017 11 32 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation pour la représentation du spectacle intitulé « Concert du nouvel an 2018 » avec l'association Orchestre de Chambre d'Avignon au Pôle Culturel Camille Claudel le 13 janvier 2018 pour un montant 1 200,00 €.

2017 11 33 : signature d'un contrat de location d'expositions avec l'Association Maison Régionale de l'Eau pour la location de l'exposition « Benthos et le stand eau et milieux aquatiques » au Pôle Culturel Camille Claudel du 8 au 27 janvier 2018 pour un montant de 1 900,00 €.

2017 11 34 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation pour la représentation du spectacle intitulé « Parade et illumination ancien hôtel de ville de Sorgues » avec la société ACPROD le 23 décembre 2017 pour un montant 8 967,50 €.

2017 11 35 : signature avec la société NEWENERGY d'un contrat d'accompagnement « contrôle d'historique » relatif à la recherche d'anomalies dans l'historique des factures d'électricité de la ville de Sorgues, le montant de la prestation correspondra à 35% des sommes TTC remboursées par le fournisseur concerné et il ne pourra pas excéder 24 900,00 € TTC.

2017 12 01 : Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure et l'élaboration du règlement local de publicité. Marché passé avec SAS GO PUB CONSEIL pour un montant du marché fixé à :

- Tranche ferme 4 890,00 € HT
- Tranche conditionnelle 13 200,00 € HT.

2017 12 02 : Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour les travaux alarme incendie du centre administratif passé avec la société DELT'INCENDIE ALARME. Marché d'une durée d'un mois à compter d'un ordre de service pour un montant de 33 240,00 € TTC.

2017 12 03 : Signature d'un contrat de maintenance avec la société Symbiose la maintenance et l'assistance étant indispensables pour le bon fonctionnement de l'imprimante OKI 9431, il doit être signé un contrat pour une période de 36 mois à compter du 01/10/2017 dont le montant est fixé selon les modalités suivantes :

- * Facturation trimestrielle à terme échu
- Sur la base de 500 copies noires/trimestre à 0,009 € ht la copie.
- Sur la base de 5 000 copies couleurs/trimestre à 0,09 € ht la copie.
- Un réajustement au 31 décembre de chaque année suivant le nombre de copies réalisées.

2017 12 04 : Signature d'un contrat de prestation de services avec M. Laurent FRULEUX pour assurer l'animation de la fête de Noël du Multi Accueil de la ville de Sorgues avec son spectacle « Tour de chant » le jeudi 21 décembre 2017 dans la cour du Château Pamard pour un montant de 200,00 € TTC.

2017 12 05 : Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'un Dojo au sein du complexe sportif de la plaine sportive avec :

- Lot 1 Gros œuvre : MURA pour un montant de 138 877,58 € TTC (offre de base).
- Lot 2 Charpente bois : Charles et Mouysset pour un montant de 36 490,89 € TTC.
- Lot 3 Couverture-Etanchéité : GW ETANCHEITE pour un montant de 42 502,78 € TTC.
- Lot 4 Bardages-Façades : INDIGO pour un montant de 16 670,85 € TTC.
- Lot 5 Menuiseries extérieures : SORG'ALU pour un montant de 12 206,40 € TTC.
- Lot 6 Serrurerie : PERSICOT pour un montant de 12 231,60€ TTC.
- Lot 7 Menuiserie bois : BASSEREAU pour un montant de 56 936,28 € TTC.
- Lot 9 Carrelages-sols souples : SPVC pour un montant de 19 528,81 € TTC.
- Lot 10 Peinture : Lagarde pour un montant de 1 999,20 € TTC.
- Lot 11 Plomberie sanitaire : SANI CHAUF pour un montant de 134 298,00 € TTC (offre de base + variante adoucisseur d'eau).
- Lot 12 Electricité : ETE pour un montant de 13 431,64 € TTC.
- Lot 13 VRD : Auzet pour un montant de 28 055,04 € TTC.

Soit un montant total s'élevant à la somme de 485 174.03 € TTC. La durée des travaux est fixée à 7 mois à compter d'un ordre de service.

2017 12 06 : Conclusion d'un marché sur appel d'offres pour la fourniture de prestations d'assurance. Suite à la consultation et au choix des sociétés par la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2017 il est décidé de conclure un marché sur appel d'offres avec :

- Lot 1 assurance dommages aux biens avec la société MAIF pour un montant annuel de 23 252,00 € TTC.
- Lot 2 assurance responsabilité civile avec le groupement ETHIAS/PNAS pour un montant total annuel de 6 253,00 € TTC.
- Lot 3 assurance flotte automobile avec la société SMACL pour un montant total annuel de 11 666,00 € TTC.
- Lot 4 assurance des risques statutaires titulaire avec la société AXA VIE, sous-traitant SOFAXIS, pour un montant total annuel de 85 687,00 € TTC.

Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

2017 12 07 : Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'un Dojo au sein du complexe sportif de la plaine sportive avec :

- Lot 8 cloisons plâtrerie : CERQUEIRA pour un montant de 16 871,25 € TTC (offre de base).

Durée des travaux fixée à 7 mois à compter d'un ordre de service.

2017 12 08 : Renouvellement d'un caveau décennal, renouvellement accordé à Mme GARINO Josiane pour une période de 10 ans et un montant de 2 48,00€ TTC.

017 12 09 : concession d'une case de columbarium à Madame SANGUINETTI Elisabeth bée BARUFFI à compter du 11 décembre 2017, pour une durée de 10 ans, moyennant la somme de 380 €.

2017 12 10 : Signature d'un contrat de vente d'un spectacle de sculptures sur ballons avec la société G-PROD qui aura lieu le mercredi 13 décembre 2017 à 14 heures pour une durée de 1h30 à 2h, salle des fêtes de Sorgues, moyennant la somme de 520 € TTC

2017 12 11 : Signature d'une convention de groupes de parole avec le centre social « Le Césam » et l'école des parents et des éducateurs de Vaucluse. Il est prévu un maximum de 6 rencontres de 2 heures qui se dérouleront entre 9h00 et 11h00 dans les locaux du centre social « Le Césam » de janvier à juin 2018.

2017 12 12 : Signature d'une convention pour la formation et la régulation de formateurs bénévoles en alphabétisation pour l'année 2018. L'organisme de formation ACAF-MSA sera chargé de l'exécution de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2018 pour un montant total de 7 095,00 € TTC.

2017 12 13 : Signature d'un accord partenarial 2017/2020 entre la MSA Alpes Vaucluse et la structure d'animation sociale le Césam sur la contribution à un dispositif de soutien à l'action des structures de l'animation de la vie sociale.

2017 12 14 : Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires, boissons :
Lot 1 : Eaux et boissons rafraichissantes avec SAS F. PATSAROM pour un montant minimum de 10 994,21 € TTC et un montant maximum de 21 986,32 € TTC.

Lot 2 : Vins avec SAS F. PATSAROM pour un montant minimum de 6 855,36 € TTC et un montant maximum de 13 710,72 € TTC.

Lot 3 Les boissons alcoolisées avec SAS F. PATSAROM pour un montant minimum de 1 752,54 et un montant maximum de 3 945,48 € TTC.

Le marché prendra effet du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 12 15 : Conclusion d'un marché annuel à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires, produits laitiers et avicoles avec la société Pomona Passion Froid pour un montant minimum de 35 600 € TTC et un montant maximum de 71 200 € TT.

Le marché prendra effet du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 12 16 : Conclusion d'un marché annuel à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires, pains et viennoiseries avec le groupement d'entreprises Don Juan/Portigliatti pour un montant minimum de 14 600,30 € TTC un montant maximum de 30 649,35 € TTC.

Le marché prendra effet du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 12 17 : Conclusion d'un marché annuel à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires, épicerie avec la société Pomona Episaveurs :

Lot 1 ; Epicerie pour un montant minimum de 24 702,57 € TTC et un montant maximum de 49 430,24 € TTC.

Lot 2 : Biscuiterie et friandises pour un montant minimum de 5 900,00 € TTC et un montant maximum de 11 800 € TTC.

Le marché prendra effet du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 12 18 : Signature d'un avenant au marché de prestations d'assurances. Signature d'un avenant d'un montant de 78,22 € TTC relatif à l'assurance de l'exposition Bleu au pôle culturel passé avec la société SMACL.

2017 12 19 : Signature d'un avenant au marché de prestations d'assurances. Signature d'un avenant relatif à l'assurance de l'organisation et la mise en place d'une patinoire lors des fêtes de Noël du vendredi 8 décembre au dimanche 10 décembre 2017, avenant passé avec la société SMACL.

2017 12 20 : Conclusion d'un marché annuel à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires, produits surgelés ou congelés :

Lot 1 : les produits carnés avec la société Pomona Passion Froid pour un montant minimum de 11 364,06 € TTC et un montant maximum de 22 257,90 € TTC.

Lot 2 : les produits de la mer ou d'eau douce avec la société Pomona Passion Froid pour un montant minimum de 15 477,82 € TTC et un montant maximum de 38 878,58 € TTC.

Lot 3 : les préparations élaborées composites avec BRAKE pour un montant minimum de 8 179,14 € TTC et un montant maximum de 17 372,77 € TTC

Lot 4 : les fruits/légumes et pommes de terre avec BRAKE pour un montant minimum de 8 945,14 € TTC et un montant maximum de 18 186,74 € TTC.

Lot 5 : les pâtisseries et glaces passé avec la société Pomona Passion Froid pour un montant minimum de 4 200,00 € TTC et un montant maximum de 8 400,00 € TTC.

Lot 6 : divers produits biologiques avec Biofinesse pour un montant minimum de 4 271,70 € TTC et un montant maximum de 8 543,39 € TTC.

Le marché prendra effet du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 12 21 : Conclusion d'un marché annuel à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires, viandes et charcuterie :

Lot 1 : la viande de boucherie avec la société Bigard Distribution pour un montant minimum de 15 816,03 € TTC et un montant maximum de 31 632,07 € TTC.

Lot 2 : le porc avec SAS Bernard Jean Floch pour un montant minimum de 2 983,01 € TTC et un montant maximum de 5 966,03 € TTC.

Lot 3 : la charcuterie avec Midi Salaisons pour un montant minimum de 9 405,54 € TTC et un montant maximum de 19 008,36 € TTC.

Le marché prendra effet du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 12 22 : Signature d'une convention de mise à disposition du minibus Renault Trafic 9 places appartenant au CASEVS, sans chauffeur, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 à titre gracieux.

2017 12 23 : Décision annulant et remplaçant (honoraires modifiés au vu de la complexité du dossier Grenod) la décision du Maire n° 2017-07-06 en date du 6 juillet 2017. De désigner le cabinet DL Avocats afin de conseiller la commune dans le cadre de la mise en demeure d'acquisition d'emplacements réservés faite par Me. Fabienne BEUGNOT et ce pour un montant de 2 600,00 € HT.

2017 12 24 : Conclusion d'un marché à procédure simplifiée avec l'entreprise AUZET pour la réfection des planchers du Château Saint Hubert, modification du marché n°1. La conclusion d'un avenant modifiant la définition du besoin et augmentant le coût du marché de 3 601,08 € TTC, le montant du marché s'élève alors à 76 123,08 € TTC.

2017 12 25 : Conclusion d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise DELT'INCENDIE ALARME pour les travaux alarme incendie au centre administratif, modification du marché n°1. La conclusion d'un avenant modifiant la définition du besoin et augmentant le coût du marché de 1 020 € TTC, le montant du marché s'élève alors à 34 260,00 € TTC.

2017 12 26 : Conclusion d'un marché sur appel d'offres pour la fourniture de prestations d'assurance. Considérant qu'il existe une erreur matérielle (cm² remplacé par m²) sur la décision n° 2017 12 06 relative à ce même marché cette décision est ainsi modifiée :

- Lot 1 assurance dommages aux biens avec la société MAIF pour un montant annuel de 23 252,00 € TTC avec un taux TTC/m² de 0,3043 €.
- Lot 2 assurance responsabilité civile avec le groupement ETHIAS/PNAS pour un montant total annuel de 6 253,00 € TTC.
- Lot 3 assurance flotte automobile avec la société SMACL pour un montant total annuel de 11 666,00 € TTC.
- Lot 4 assurance des risques statutaires titulaire avec la société AXA VIE, sous-traitant SOFAXIS, pour un montant total annuel de 85 687,00 € TTC.

2017 12 27 : Conclusion d'une convention avec la société Auto-Dépannage-Service (ADS) pour l'enlèvement et le gardiennage des véhicules mis en fourrière durant l'année 2018 pour un montant maximum de 20 000 € TTC.

2017 12 28 : Conclusion d'une convention avec la société Auto-Moto-Center pour la destruction des véhicules déclarés en état d'abandon d'épave après expertise lors d'une procédure de mise en fourrière automobile durant l'année 2018 pour un montant maximum de 100 € TTC.

2017 12 29 : Conclusion d'une convention avec la société SPCAL pour le ramassage, capture, transport d'animaux errants, blessés ou morts et animaux dangereux pour les années 2018 et 2019 et ce pour un montant de 20 000,00 € TTC.

2017 12 30 : Conclusion d'une convention avec la société F. SECURITE pour les interventions sur déclenchements d'alarmes dans le cadre de la sûreté des bâtiments communaux pour l'année 2018 et ce pour un montant maximum de 7 200,00 € TTC.

2017 12 31 : Conclusion d'une convention avec la société F. SECURITE pour le gardiennage des sites et bâtiments communaux dans le cadre de la sûreté des bâtiments communaux pour l'année 2018 et ce pour un montant maximum de 1 500,00 € TTC.

FINANCES

1. **AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)** - (Commission des Finances du 09/01/2018) – Rapporteur : P. COURTIER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal modifie les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux consultables à la Direction des Finances ; crée une autorisation d'engagement pour les assurances de la ville sur le budget principal pour une durée de quatre années de 2018 à 2021 inclus pour un montant total de 510 000 € TTC.
Adopté à l'unanimité

2. **MODIFICATION DE LA CONVENTION SE SERVICE ENTRE LA VILLE DE SORGUES ET LE CCAS DE SORGUES** - (Commission des Finances du 09/01/2018) – Rapporteur : R. PETIT
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal valide la nouvelle convention de service entre la commune et le CCAS qui s'appliquera à compter de l'exercice 2018 ; **précise** que cette convention annule et remplace la convention précédente du 29 Février 2017 et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son application.
Adopté à l'unanimité

3. **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2017** (Commission des Finances du 09/01/2018) – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte de conserver un montant d'anticipation au budget principal 2018, de 1 000 000.00 € hors crédits de paiement 2018 et **modifie** la répartition de ces crédits de la manière suivante (majoration de 10 000 € du compte 21534 « Réseaux d'électrification » et diminution de 10 000 € du compte 2313 « Travaux divers ») :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2018
16	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	1 000,00
21	2111	ACQUISITION TERRAINS DIVERS RESERVE FONCIERE	30 000,00
	2112	TERRAINS DE VOIRIE	10 000,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20 000,00
	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	20 000,00
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	15 000,00
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	30 000,00
	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE ET DEFENSE VIDEOPROTECTION	25 000,00
	2158	ACQUISITIONS MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	10 000,00
	2183	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	30 000,00
	2184	MOBILIER CENTRE ADMINISTRATIF	4 000,00
		MOBILIER ECOLES	5 000,00
	2188	AUTRES MATERIEL DE POLICE	10 000,00
		ACQUISITION MATERIEL ILLUMINATIONS	10 000,00
20	202	FRAIS D'ETUDES PLU	20 000,00
	2031	FRAIS D'ETUDES	10 000,00
	2033	FRAIS D'INSERTION	10 000,00
	2051	ACQUISITION LOGICIELS INFORMATIQUE	10 000,00
204	204182	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	15 000,00
	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PRIVES	10 000,00
23	2313	TRAVAUX DIVERS	685 000,00
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	20 000,00

TOTAL

1 000 000,00

Autorise l'inscription par anticipation au Budget principal 2018 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessus et **précise** que ce tableau annule et remplace celui adopté par délibération du 14 Décembre 2017.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

4. **PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEDARRIDES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE** : - (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 11/01/17) – Rapporteur : F. THOMAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal dit que la commune de Sorgues sera vigilante dès l'ouverture à l'urbanisation de la Plaine du Grenache et **DIT** que l'aménagement des deux hectares de la zone d'activités de la Malautière situés sur le territoire de la Commune de Bédarrides devra être cohérent avec celui de la Commune de Sorgues ; **décide** de donner un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bédarrides et **autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

5. **ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX APPARTENANT A SKY IMMO EN CENTRE VILLE DE SORGUES** - (Commission d'Aménagement du territoire et habitat du 11/01/2018) - - Rapporteur : I. APPRIOU

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les propriétés situées 30 rue des remparts, cadastrée DW 179, composée de deux locaux de 71m² chacun en rez-de-chaussée et le local commercial situé 168 cours de la République, moyennant la somme totale de 255 000 euros ; **approuve** le compromis concrétisant cet accord ; **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; **dit** que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,

- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,

- la dépense sera inscrite au budget de la Commune, fonction 822, article 2112.

Adopté à l'unanimité

7

PROXIMITE ET COHESION POLITIQUE DE LA VILLE

6. **SIGNATURE DE L'AVENANT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN POINT D'ACCES AU DROIT** - (Commission Proximité & Cohésion du 10/01/18) – Rapporteur : R. PATURAUX

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant à la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse ; **nomme** Monsieur le Maire pour représenter la commune en tant que membre associé au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du CDAD de Vaucluse et toutes pièces s'y reportant.

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. **CONVENTION RELATIVE A LA DISPONIBILITE D'AGENTS TERRITORIAUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES** – Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition d'agents territoriaux sapeurs- pompiers volontaires pour disponibilité opérationnelle et disponibilité pour formation ; **autorise** le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

8. **REFONTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL** – Rapporteur : Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs théoriques du personnel communal comme indiqué dans le tableau des effectifs consultable à la Direction des Ressources Humaines.
Adopté à l'unanimité
9. **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL MUNICIPAL A TITRE PERMANENT ET A TEMPS COMPLET AUPRES DE CAP SORGUES** – Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la convention de mises à disposition d'un fonctionnaire municipal, auprès de l'association CAP SORGUES de la ville de Sorgues et **autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité
10. **AVANCE SUR SUBVENTION AU SORGUES BASKET CLUB (SBC)** – Rapporteur : S. SOLER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accorde une avance supplémentaire sur la subvention 2018 au SBC d'un montant de 70 000 € portant le montant de l'avance totale à 140 000 € et **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2018 au compte 411/6574.
Adopté à l'unanimité

Fait à Sorgues, le 26 janvier 2018
Le Maire

Thierry LAGNEAU

